



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Novembre 2008

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM (jusqu'au point 3 inclus), M. Pierre AMANN, M. Christian DOCK, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Edy ADAM (à partir du point 4) qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M^{me} Muriel BOSSERT qui a donné procuration à M. Michel MECKERT
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. le Maire Marcel KIRSTETTER
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Albert ALLMENDINGER
- M^{me} Martine NUSS qui a donné procuration à M^{me} Fabienne SCHNEIDER

A 19 h 30, avant de démarrer la séance, M. René HAUSWALD – Vice Président du SMICTOM , accompagné de M^{me} Catherine COLIN, Chef de Projet, ont présenté les nouveaux dispositifs de collecte.

1 – Procès-verbal de la séance 8 Septembre 2008

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Septembre 2008 a été adopté à l'**unanimité** par les membres présents lors de la séance.

2 – Subventions : A.S.H. – Ecoles (Classe de Mer – Classe de découverte)

A – Subvention A.S.H.

Monsieur le Maire propose, comme l'an passé, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'A.S.H./section foot pour récompenser ses membres pour les efforts fournis lors de la confection du char pour la fête des Vendanges de Barr, char pour lequel l'A.S.H./section foot a obtenu le 3^e prix.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de M. le Maire
Délibère

Et DECIDE d'accorder, comme l'an passé, une subvention d'un montant de 150 € à l'A.S.H./Section foot pour récompenser ses membres pour les efforts fournis lors de la

confection du char pour la fête des Vendanges de Barr, char pour lequel l'A.S.H./section foot a obtenu le 3^e prix.

Adopté à l'unanimité

B – Subvention classe de découverte – Ecole Primaire – Classe de CP

Lors du Conseil d'école de l'école élémentaire, Monsieur le Maire a été informé du projet de classe de découverte au Centre de KLINGENTHAL pour la classe de CP au mois de janvier 2009. Le coût total de ce séjour est chiffré à 3 645 €. Le Conseil Général participerait à hauteur de 25 euros par élève soit un montant de 425 euros, 17 élèves étant concernés. La coopérative scolaire prendrait également en charge 50 € par enfant, soit un montant de 850 €. Une participation de la Commune de 25 € par élève est souhaitée, soit 425 € ;

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de participer au projet de classe de découverte de école élémentaire (Classe de CP) à raison de 25 euros par enfant, soit une subvention de 425 €.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2009 au compte 6574

Adopté à l'unanimité

C – Subvention classe de Mer – Ecole primaire – classe de CM1-CM2

Lors du Conseil d'école de l'école élémentaire, Monsieur le Maire a été informé du projet de classe de mer pour la classe de CM1-CM2 au mois de mai 2009. Le coût de la semaine (séjour + transport) est de 10 284,30 €, 25 élèves sont concernés. Le Conseil Général ne participe pas à ce projet étant donné que la classe de mer a lieu hors département. La coopérative participerait à hauteur de 50 € par enfant, soit 1 250 € . Une participation de la Commune également de 50 € par enfant est souhaitée.

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de participer au projet de classe de mer de l'école élémentaire (Classe de CM1-CM2) à raison de 50 euros par enfant, soit une subvention de 1 250 €.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2009 au compte 6574

Adopté à l'unanimité

3 – Décision budgétaire

Les collectivités et établissements appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 auront désormais le choix entre des provisions semi-budgétaires (méthode de droit commun), constituant une véritable "mise en réserve budgétaire" des sommes en cause, et des provisions budgétaires (sur option), qui participent à l'autofinancement.

Le choix entre ces deux modalités de traitement budgétaire des provisions n'est pas opéré au cas par cas mais pour l'ensemble des provisions déjà constituées et celles que la collectivité ou l'établissement pourrait être amené à constituer.

Il est proposé d'opter pour le régime optionnel des provisions c'est-à-dire d'inscrire les provisions en recette de la section d'investissement lors de leur constitution puis en dépense de cette même section lors de leur reprise. Cela vaut également pour les provisions anciennes.

Cependant, La Commune de Heiligenstein, a intégré son budget eau au budget principal de la commune suite au transfert complet de compétence au S.D.E.A., décidé par délibération du 7 novembre 2007. Il convient donc d'opter pour le régime optionnel pour la reprise des provisions existantes au budget eau avant le transfert et d'établir les opérations budgétaires correspondantes au budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal
après avoir délibéré

ACCEPTE le régime optionnel des provisions

CHARGE M. le Maire d'établir les opérations d'ordre budgétaires correspondantes au budget principal de la Commune

Adopté à l'unanimité

Départ de M. Edy ADAM qui donne procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI

4 – Décisions modificatives

M. le Maire propose la décision modificative découlant des décisions prises précédemment c'est-à-dire, la subvention exceptionnelle attribuée à l'A.S.H./Section foot, ainsi que les écritures budgétaires correspondantes aux provisions.

De plus, il convient d'ajuster le compte 673 (titres annulés). L'annulation de plusieurs factures d'eau est à l'origine de ce manque de crédits.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de M. le Maire
Délibère et

VOTE la décision modificative n°2 ci-dessous :

Dépenses	203 523,78 €	Recettes	203 523,78 €
Chapitre n° 023		Chapitre n°042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	101 761,89 €	Article 7815/042 (section de fonctionnement)	101 761,89 €
Chapitre n° 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chapitre n°021	
Article 15722/040 (section d'investissement)	101 761,89 €	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	101 761,89 €
Article 6574 (section de fonctionnement)			
Subventions			
Subvention exceptionnelle ASH/Section Foot (char fête des vendanges)	150,00 €		
Chapitre n° 67 : Charges exceptionnelles			
Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €		
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	- 650,00 €		

Adopté à l'unanimité

5 - Gratification de fin d'année 2008 pour le personnel communal

Vu la délibération du 06 novembre 1997 portant intégration directe dans le budget, des « primes de fin d'année pour le personnel communal »

Le Conseil Municipal
Délibère et

FIXE la part de chaque agent à 8 % du total des traitements bruts des dix premiers mois de l'année (janvier à octobre), à condition que l'agent ait travaillé au moins trois mois consécutifs et n'ait pas démissionné en cours d'année.

AUTORISE M. le Maire à moduler la prime dans une fourchette de 25 % en plus ou en moins en fonction des mérites.

FIXE à **7 724,49 €** le montant des crédits nécessaires au paiement de la prime de fin d'année de l'ensemble du personnel communal (parts patronales comprises), ventilé entre tous les agents

D'IMPUTER ce montant au chapitre 012 du budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

6 – ONF : Approbation de l'état d'assiette 2009 et 2010

A – Approbation de l'état d'assiette 2009

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 3 Juillet 2008 (reçu le 15/09/2008) émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2009 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2009 de la forêt communale de Heiligenstein

AUTORISE M. le Maire à signer le document

Adopté à l'unanimité

B – Approbation de l'état d'assiette 2010

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 23 Octobre 2008 (reçu le 03/11/2008) émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2010 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2010 de la forêt communale de Heiligenstein

AUTORISE M. le Maire à signer le document

Adopté à l'unanimité

7 – Remplacement d'un membre du C.C.A.S.

Suite au départ à la retraite de M. Pasteur Reinhard WILD, M. le Maire propose de nommer M. le Pasteur Jacques GEYER pour le remplacer et siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection. Un arrêté municipal sera rédigé dans ce sens.

8 – Divers

A - Affiliation volontaire au Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a été sollicité par le Syndicat Mixte du Musée Lalique à Wingen-sur-Moder, pour une demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, *«il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés»*.

Dans ces conditions, l'article 30 du décret n° 85-6 43 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion fixe à deux mois le délai ouvert aux collectivités pour faire valoir leurs droits à opposition face à cette demande d'affiliation volontaire

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après avoir délibéré,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit à opposition face à la demande d'affiliation volontaire du **Syndicat Mixte du Musée Lalique à Wingen-sur-Moder**

Adopté à l'unanimité

B- Enveloppes personnalisées

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05/05/2008 décidant d'acquérir 1000 enveloppes personnalisées de Heiligenstein pré-affranchies au tarif prioritaire, pour un montant de 630 € T.T.C.

Après présentation par M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de propositions d'images susceptibles de figurer sur l'enveloppe

Le Conseil Municipal

Délibère et

RETIENT la vue comportant la Fontaine de L'ours pour figurer sur les enveloppes personnalisées pré-affranchies ;

CHARGE M. le Maire de passer la commande auprès de la Poste de Barr

Adopté à l'unanimité

C- Travaux dans le chemin rural « Hoeffelweg »

L'adjoint M. Albert ALLMENDINGER fait part du devis qu'il a fait établir pour les travaux d'aménagement dans le chemin rural « Hoeffelweg ». Ces travaux seront encore réalisés si le temps le permet avant la fin de l'année.

D – Construction de la station de traitement

M. Jean-Jacques JABLKOWSKI projette les photos permettant de visualiser l'avancement des travaux pendant la construction de la station de traitement.

Le gros oeuvre est achevé, le filtre a été posé avant la mise en place de la toiture. Il est difficile de prévoir la fin du chantier, des intempéries pourraient retarder la réalisation du reste des travaux

E – Inventaire des travaux et réalisations dans la Commune

M. Jean-Jacques JABLKOWSKI a établi l'inventaire des travaux et des réalisations à prévoir dans la Commune. Il présente cet inventaire sous forme de tableau qu'il projette sur l'écran de la salle du Conseil. Certains travaux ou réalisations sont effectués. Il convient de définir maintenant les priorités à venir. M. le Maire propose une réunion des commissions réunies avant Noël pour les définir.

F – Travaux de marquage de la chaussée dans la traversée du village consécutif au gravillonnage réalisé par l'Equipement

M. le Maire informe qu'il a réceptionné trois devis pour le marquage de la chaussée dans la traversée du village. Le quatrième devis tarde à être transmis. Si celui-ci ne lui est pas parvenu d'ici la fin de la semaine, une décision sera prise afin de ne pas différer les travaux plus longtemps. Il n'y a plus lieu d'attendre. Le délai préconisé par l'Equipement pour effectuer le marquage sur du gravillonné a été respecté pour éviter une détérioration trop rapide de celui-ci.

La séance est levée à 22 H 35.



Le Maire :
Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1. Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Samedi 29 Novembre	Vente de l'Avent Ecole Primaire
Samedi 13 décembre	Marché de Noël - Caveau de la Mairie
Dimanche 14 décembre	Fête de Noël des personnes Agées
Vendredi 19 décembre	Fête de Noël des enfants à Eglise

2. Amicale des Sapeurs Pompiers

La traditionnelle vente des calendriers débutera le 22 Novembre 2008.

3. Association Sportive de Heiligenstein

La traditionnelle vente des calendriers est prévue début décembre.

4. Branches de sapins pour décorations de Noël

Cette année encore, les habitants du village pourront s'approvisionner en branches de sapins pour la réalisation de leurs décors de Noël. Toutefois, cette possibilité est strictement réservée aux résidents de Heiligenstein. Afin d'éviter que des personnes des communes voisines ne viennent se servir, il conviendra de contacter le Secrétariat de la Mairie qui vous indiquera les créneaux durant lesquels ces branches pourront être cherchées.

5. Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire sollicitera à nouveau votre générosité les vendredi 28 et samedi 29 novembre 2008 pour la 23^{ème} Collecte Nationale de denrées alimentaires non périssables. Vous pouvez déposer vos dons à la Boulangerie, à la Mairie ou à l'école primaire jusqu'à 11H le samedi 29 novembre.

6. Assurance Maladie de Sélestat : Suivez vos remboursements en ligne avec votre compte ameli

Votre compte ameli, c'est votre espace personnel et sécurisé sur www.ameli.fr pour :

- suivre en temps réel vos remboursements de soins et indemnités journalières,
- consulter l'état de vos franchises et participations forfaitaires,
- disposer chaque mois d'un récapitulatif de vos remboursements,
- échanger avec votre caisse par mail, 24h/24 et 7 jours/7

Pour créer votre compte, rendez-vous dans l'espace « Assurés » d'ameli.fr, rubrique « Vos services en ligne » et laissez-vous guider.

Pour plus d'information, contactez la CPAM de Sélestat au 36 46 (Prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 H à 17 H.

7. Stationnement dans la Commune

VU les problèmes répétés de stationnement dans la Commune, il serait souhaitable que les personnes disposant d'un garage fassent preuve de civisme en l'utilisant et laissent libres les quelques rares places de parking du domaine public.